

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2023-0169

D É C I S I O N

**Portant acte modificatif n°1 du marché de réhabilitation et harmonisation de la signalétique
des zones d'activités de la CC ACVI
CC ACVI / MOLINER SUD SIGNALISATION**

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché de réhabilitation et harmonisation de la signalétique des zones d'activités de la CC ACVI,

Vu la décision du président DC2023-0016 en date du 18 janvier 2023, autorisant l'attribution du présent marché, n°2022F46SIGNA, à la société MOLINER SUD SIGNALISATION sise 93 rue Fernand BERTA – 66 000 PERPIGNAN (SIRET n° 493 175 657 00037),

Vu le projet d'acte modificatif n°1,

Considérant que le déplacement d'un panneau publicitaire pour lequel la commune d'Argelès sur Mer avec VEDIAUD possède déjà un contrat, annule une prestation du présent contrat,

Considérant que cet acte modificatif n°1 a une incidence financière sur le montant notifié du marché,

Considérant que cet acte modificatif n°1 ne modifie en rien les éléments essentiels du marché tel que définis dans les pièces contractuelles,

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20231124-DC2023-0169-CC
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'acte modificatif n°1 de diminution des prestations du marché de réhabilitation et harmonisation de la signalétique des zones d'activités de la CC ACVI, n° 2022F46SIGNA, de la société **MOLINER SUD SIGNALISATION** sise 93 rue Fernand BERTA – 66 000 PERPIGNAN (SIRET n° 493 175 657 00037), et ce pour un montant de -495.03-€ HT (quatre cent quatre-vingt-quinze euros et trois centimes HT, TVA en vigueur en sus), soit un écart introduit par cet acte modificatif n°1 de -0.75%,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la signature du projet d'acte modificatif n°1,

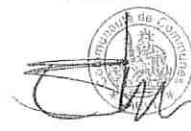
ARTICLE 3 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 24 novembre 2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture
Le président
Antoine PARRA**

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.



AVENANT N°1 DIMINUTION DE MONTANT

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès
3 Impasse Charlemagne
BP 90103
66700 ARGELES SUR MER CEDEX

A l'attention de : Monsieur ANTOINE PARRA
Courriel : antoine.parra@cc-acvi.com
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.fr>

<http://agysoft.marches-publics.info/>

Représenté par : Monsieur ANTOINE PARRA, Le président

B - Identification du titulaire du marché

MOLINER SUD SIGNALISATION
93 RUE FERNAND BERTA
66050 PERPIGNAN
SIRET : 49317565700037

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Réhabilitation et harmonisation de la signalétique des zones d'activités de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès

Référence du marché : 2022F46SIGNA

Date de la notification : 26/01/2023

Délai d'exécution : 6 mois, à compter du 26/01/2023 et jusqu'au 26/07/2023.

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 65 979,39 €
- Montant TTC : 79 175,27 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : diminution de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 65 979,39 €
- Montant TTC : 79 175,27 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : -495,03 €
- Montant TTC : -594,04 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -0,75 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 65 484,36 €
- Montant TTC : 78 581,23 €

Une prestation a été annulée suite au déplacement d'un panneau publicitaire pour lequel la commune d'Argelès sur Mer avait un contrat avec VEDIAUD.

E - Signature du titulaire du marché

A
Le

Signature du titulaire

**DAVID
DELPEY
ROUX**

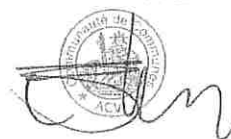
Signé numériquement par DAVID
DELPEYROUX
NO : C=FR, O=MOLINERSUD
SIGNATURE, OU=0002 493175657,
CN=DAVID DELPEYROUX, SN=
DELPEYROUX, G=DAVID,
SERIALNUMBER=
432a3ea71fb88d22bc99275d5f52270
c0b50, OID.2.5.4.97=NTRFR-493175657
Raison : Je suis l'auteur du document
Emplacement :
Date : 2023.11.29 10:00:51+01'00'
Foxit PDF Reader Version: 12.1.3

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A
Le 21/11/2023

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur ANTOINE PARRA, Le président

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A
Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :